

Monetary Policy of the Bank of Zakistan

Politique Monétaire de la Banque du Zakistan

BANK OF ZAKISTAN
BANQUE DU ZAKISTAN | بصرف ایمارة زاکستان

Preamble / Préambule

In accordance with the Constitution of the Principauté du Zakistan, and by decree of His Serene Highness the Prince of Zakistan, the following Monetary Policy framework is hereby adopted to guide the actions of the Bank of Zakistan in fulfilling its mandate.

Conformément à la Constitution de la Principauté du Zakistan, et par décret de Son Altesse Sérénissime le Prince du Zakistan, le cadre de la Politique Monétaire ci-après est adopté afin d'orienter les actions de la Banque du Zakistan dans l'accomplissement de son mandat.

Section I – Objectives / Objectifs

The primary objective of the Bank of Zakistan is to maintain price stability. In addition, the Bank shall promote financial stability, support sustainable economic growth, and safeguard the value of the Zakistanian Sterling. These objectives shall be pursued in line with international standards while respecting the sovereignty of Zakistan.

L'objectif principal de la Banque du Zakistan est de maintenir la stabilité des prix. De plus, la Banque doit promouvoir la stabilité financière, soutenir une croissance économique durable et protéger la valeur du Sterling Zakistanien. Ces objectifs sont poursuivis conformément aux normes internationales tout en respectant la souveraineté du Zakistan.

Section II – Operational Framework / Cadre Opérationnel

The Bank of Zakistan implements monetary policy using the following instruments:

- Policy Interest Rate: Adjusted periodically to influence inflation and economic activity.
- Reserve Requirements: Obligations imposed on licensed banks to maintain reserves with the central bank.
- Open Market Operations: Buying and selling of government bonds to manage liquidity.
- Foreign Exchange Operations: Conducted to maintain the stability of the exchange rate regime.
- Standing Facilities: Lending or deposit mechanisms to provide liquidity to the financial system.

La Banque du Zakistan met en œuvre la politique monétaire au moyen des instruments suivants :

- Taux directeur : Ajusté périodiquement pour influencer l'inflation et l'activité économique.

- Réserves obligatoires : Obligations imposées aux banques agréées de maintenir des réserves auprès de la banque centrale.
- Opérations d'open market : Achat et vente d'obligations d'État pour gérer la liquidité.
- Opérations de change : Réalisées pour maintenir la stabilité du régime de change.
- Facilités permanentes : Mécanismes de prêt ou de dépôt pour assurer la liquidité du système financier.

Section III – Decision-Making & Governance / Gouvernance et Prise de Décision

Monetary policy decisions are taken by the Monetary Policy Committee (MPC), composed of the Governor, Deputy Governors, and appointed experts. The MPC meets at least four times a year. Decisions require a quorum of two-thirds and are taken by majority vote. The Governor holds a casting vote in case of tie.

Les décisions de politique monétaire sont prises par le Comité de Politique Monétaire (CPM), composé du Gouverneur, des Vice-Gouverneurs et d'experts nommés. Le CPM se réunit au moins quatre fois par an. Les décisions nécessitent un quorum des deux tiers et sont prises à la majorité des voix. Le Gouverneur dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité.

Section IV – Communication & Transparency / Communication et Transparence

The Bank of Zakistan is committed to transparency. It publishes Monetary Policy Reports twice a year, holds press conferences after each MPC meeting, and releases summaries of MPC minutes. Forward guidance may be issued when deemed necessary.

La Banque du Zakistan s'engage à la transparence. Elle publie deux fois par an des Rapports sur la Politique Monétaire, tient des conférences de presse après chaque réunion du CPM, et publie des résumés des procès-verbaux du CPM. Une orientation prospective peut être publiée lorsque jugée nécessaire.

Section V – Economic Outlook / Perspectives Économiques

The Bank shall provide projections on inflation, economic growth, and external balances. These projections guide policy and inform the public about expected trends. In case of shocks, contingency measures may be adopted to ensure stability.

La Banque fournit des prévisions sur l'inflation, la croissance économique et les équilibres extérieurs. Ces prévisions guident la politique et informent le public des tendances attendues. En cas de chocs, des mesures de contingence peuvent être adoptées pour assurer la stabilité.

Section VI – Accountability / Responsabilité

The Bank is accountable to the Prince of Zakistan and to the citizens of the Principality. Its actions are subject to independent auditing, and annual Monetary Policy Statements are presented to the National Council.

La Banque est responsable devant le Prince du Zakistan et devant les citoyens de la Principauté. Ses actions font l'objet d'un audit indépendant, et les Déclarations Annuelles de Politique Monétaire sont présentées au Conseil National.

Section VII – Final Provisions / Dispositions Finales

This Monetary Policy framework enters into force upon its approval by the Prince of Zakistan. Amendments require ratification by the Royal Chancellery.

Le présent cadre de Politique Monétaire entre en vigueur dès son approbation par le Prince du Zakistan. Les modifications nécessitent la ratification de la Chancellerie Royale.

Issued in Oakpolis, the 17th of August 2025

Rachid Fawaz
Governor of the Bank of Zakistan
Gouverneur de la Banque du Zakistan